



3 modes d'intervention

1 AIDE À L'ÉQUIPEMENT



Exemple : réfection de chaussée, de bordures de trottoirs et aménagements de sécurité à Piney.

2 SOUTIEN AUX GRANDS PROJETS



Exemple : aménagement du centre-ville de Troyes, vecteur d'attractivité pour l'Aube.

3 SERVICES



Exemple : formation gratuite des bénévoles et salariés animant les bibliothèques.

# Le Conseil général, principal partenaire des communes

École, terrain de sport, salle des fêtes, musée ou bibliothèque... sans l'aide du Conseil général, les communes ne pourraient se doter d'équipements ni proposer autant de services de proximité à leurs administrés.

**À** force de côtoyer les choses familières, nous avons tendance à croire qu'elles ont toujours été là », constatait Henri Kerzreho, maire de Saint-Benoist-sur-Vanne, lors de l'inauguration du groupe scolaire de la Vanne, le 15 septembre dernier. « Je voudrais que les familles comprennent le sacrifice que les collectivités se sont imposé pour assurer aux enfants un enseignement de qualité », concluait-il. De fait, il n'est pas facile pour une petite commune d'investir tout en bouclant son budget. Notamment dans l'Aube, où 77% d'entre elles comptent moins de 500 habitants et 42%, moins de 200. « À Saint-Lupien [240 administrés], le budget tourne autour de 120 000 euros, déclare le maire, Nicolas Juillet. Quand nous déduisons les dépenses obligatoires – fonctionnement de l'école, entretien des bâtiments communaux... –,

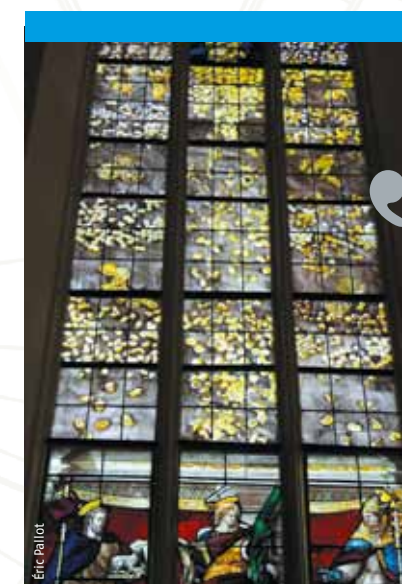
nous ne dégageons que 20 à 25% de capacité de financement. » L' élu est catégorique : « Sans les dotations de l'État et les financements des autres partenaires, tels que le Conseil général et la Région, nous ne pourrions rien faire. » Contrairement à d'autres départements, partout où les communes portent des projets, le Conseil général de l'Aube répond présent. Il traite tous les dossiers, sans liste d'attente. Ainsi, en 2011, 84% des communes de moins de 500 habitants ont bénéficié de son intervention sur leur territoire. Et si, dans le cadre du plan de sauvegarde des finances départementales, le Conseil général a revu à la baisse le barème de ses aides en 2010, c'est précisément dans l'optique de poursuivre son action en faveur d'un développement harmonieux du territoire, sans négliger aucun domaine.

## DES CHEMINS VICINAUX AUX SKATE PARCS

L'investissement du Conseil général dans le développement local ne date pas d'hier. Dès 1836, l'institution assumait la charge des chemins vicinaux ordinaires, qui relevaient pourtant des voies communales. Autre domaine d'action historique du département : l'entretien des monuments et du patrimoine. En 1982, la décentralisation a fixé dans la loi « le soutien du département aux communes dans l'exercice de leurs compétences ». En intervenant dans l'aménagement rural, les constructions scolaires, les équipements sportifs et socioculturels, etc., le Conseil général permet aux communes de se doter d'infrastructures et de les rénover : stations d'épuration, écoles, salles des fêtes, terrains de sport, etc. À titre d'exemple, 83% des Auboises disposent désormais d'un terrain de grands jeux près de chez eux et 91% d'un court de tennis (contre 78% en 1998). Répondant au souhait de la population de disposer d'équipements adaptés à de nouvelles pratiques, le Conseil général a cofinancé la construction de murs d'escalade à Ervy-le-Châtel et à Aix-en-Othe, et de skate parcs à Dienville et à Mesnil-Saint-Loup. Il a également donné son accord pour un plateau d'évolution dédié aux rollers à Chaource. Dans le même ordre d'idée, afin de satisfaire les besoins des lecteurs à la campagne, le Conseil général a lancé il y a 20 ans un plan de déploiement de bibliothèques ; une quarantaine de communes sur tout le territoire en ont profité pour s'équiper. Aujourd'hui, les Auboises sont bien desservies : 61 bibliothèques, dont 13 intercommunales, et 97 points lecture.

## UNE PRIME AUX PROJETS D'ENVERGURE

Un soutien particulier est apporté aux projets communaux qui concourent à l'attractivité du département. À Nogent-sur-Seine, deux équipements d'envergure, l'un économique et l'autre culturel, sont subventionnés par le Conseil général : le port de l'Aube, premier port trimodal de Champagne-Ardenne (1,8 million d'euros de subvention) et le futur musée Camille-Claudel, qui espère séduire au moins 50 000 visiteurs par an autour des œuvres de la grande sculptrice du XIX<sup>e</sup> siècle (1,3 million d'euros de subvention). À Mussy-sur-Seine, le Conseil général se mobilise



## Restauration de l'église Saint-Ferréol de Villeret

« Sans l'aide du Conseil général, nous n'aurions pu restaurer cet édifice classé. Ce chantier de 1,5 million d'euros plombe le budget de la commune depuis plus de 30 ans ! Pourtant, en 2007, les 63 habitants ont été partants pour la repose des vitraux d'origine, dont les manques ont été comblés par des créations de Flavie Vincent-Petit (photo). Après avoir sécurisé les œuvres d'art, nous souhaitons ouvrir l'église au public en dehors du culte, pour une exposition ou un concert. »

JEAN-MARIE BERGEON, MAIRE DE VILLERET

14 millions d'euros

d'aides versés en 2011 par le Conseil général de l'Aube aux communes et groupements de communes du département. 94% de ces crédits financent des équipements.

en faveur de l'agrandissement du musée de la Résistance, tout comme il a contribué à l'ouverture de l'espace des Renoir à Essoyes. Toujours dans l'objectif de promouvoir le tourisme, le Conseil général participe depuis 10 ans à la transformation et à l'embellissement du centre-ville de Troyes. Au total, à l'horizon 2015, il aura versé 11,5 millions d'euros à la ville. Attaché au développement de l'enseignement supérieur, il accompagne naturellement le Grand Troyes dans l'extension de l'École supérieure de commerce (8,3 millions d'euros d'aide sur 4 ans). D'ici à la rentrée 2014, les locaux de l'ESC Troyes, avenue Pierre-Brossolette, doubleront de surface pour mieux accueillir les 1500 jeunes qui y sont formés de bac à bac + 5.

## GRANDS SERVICES À PETITS PRIX

Les équipements absorbent plus de 90% des aides financières du Conseil général aux communes. Les 10% restant, soit 1 million d'euros, servent à alléger le coût de fonctionnement de certaines structures municipales et, par ricochet, à abaisser le prix réclamé aux utilisateurs. C'est le cas des subventions aux conservatoires

## TOUS AZIMUTS

Le Conseil général subventionne l'équipement des communes dans tous les domaines.

### ENSEIGNEMENT/PÉRISCOLAIRE

- Construction, grosses réparations, équipement des écoles maternelles et primaires ainsi que des cantines
- Natation et restauration scolaires
- Classes de découverte.

### CULTURE, SPORT ET LOISIRS

- Bibliothèques (création, équipement, animation)

- Musique (écoles, production de concerts)
- Patrimoine historique (restauration des édifices, sécurisation des œuvres d'art)
- Construction d'équipements sportifs : stade, Cosc, terrain, piscine, mur d'escalade, etc.
- Centres de vacances et de loisirs
- Salles polyvalentes, salles des fêtes, salles de spectacles.

### ÉCONOMIE ET EMPLOI

- Création de zones d'activités

- ou d'hôtels d'entreprises
- Réhabilitation de friches industrielles
- Voies de désenclavement.

### TOURISME

- Aires de loisirs, de jeux, d'escalade, etc.
- Plages, baignades
- Haltes touristiques.

### VOIRIE/SÉCURITÉ

- Aménagements de sécurité ou de limitation de vitesse

- Bordures de trottoirs, caniveaux, assainissement pluvial en traversée de commune, le long des routes départementales
- Voirie communale (sous certaines conditions)
- Acquisition d'un défibrillateur automatique.

### ENVIRONNEMENT

- Alimentation en eau, assainissement
- Aménagement, entretien de rivières
- Création de déchetterie.





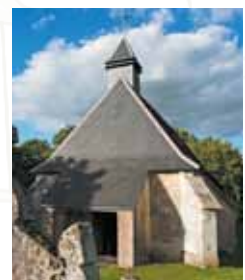
La création du musée Camille-Claudel à Nogent-sur-Seine est soutenue par le Conseil général à hauteur de 1,3 million d'euros.



À Vendevre-sur-Barse, l'usine louée à la commune par Veka Recyclage (recyclage de menuiseries PVC) a été agrandie grâce à une subvention de 150 000 euros du Conseil général.



Le complexe aquatique Nagéo d'Arcis-sur-Aube accueille une population plus large que celle de la seule communauté de communes. Conséquence : le Conseil général y a investi 640 000 euros.



233

églises de l'Aube restaurées en 10 ans, dont celle de Nogent-en-Othe (photo). Soit 482 opérations (édifices et œuvres d'art) cofinancées par le Conseil général entre 2001 et 2011, pour un montant de 12,65 millions d'euros.

et écoles municipales de musique et de danse. Cela comprend aussi les subventions pour la natation scolaire, les cantines ou encore les centres de loisirs ou classes de découverte. En matière de lecture publique, la Bibliothèque départementale de prêt (BDP) du Conseil général apporte aux petites communes des services très importants, moyennant une cotisation modique (au maximum 0,30 euro par habitant et par an). « Bénévoles ou salariés, les animateurs de bibliothèques et de points lecture suivent une formation de base qu'ils peuvent ensuite compléter », indique Marie-Josée Rich. Parmi les nouveautés de 2013 : se former pour savoir susciter l'intérêt de publics ados et jeunes, concevoir une animation ou parler d'un livre que l'on a aimé. « Près de 150 personnes participent chaque année à ces formations », précise la directrice de la BDP. Et pour que les structures les plus modestes puissent offrir des animations à leurs usagers, la BDP prête des matériels tels que théâtres d'images, racontaparis, voire des expositions clés en main. Autre service culturel du Conseil général, la direction des Archives et du patrimoine conseille les maires pour l'archivage ; elle participe aussi au tout nouveau service d'archivage itinérant mis en place par le Centre de gestion. Dans un tout autre domaine, l'assainissement, le Conseil général a créé, il y a une dizaine d'années, un service d'assistance technique aux communes rurales équipées d'une station d'épuration (Satese). « Moyennant une convention de partenariat, le Satese expertise les installations et effectue des mesures, aujourd'hui dans 82 communes », note Pascal Goujard, chef du service Eau et agriculture.

## LE CONSEIL GÉNÉRAL, LABORATOIRE D'INNOVATIONS

Pour tout ce qui a trait aux travaux routiers, le Conseil général propose aux communes une assistance à maîtrise d'ouvrage. Rémunérée, cette prestation concerne des projets significatifs,

de plusieurs centaines de milliers d'euros. Quand il s'agit de chantiers moins volumineux, la direction des Routes conseille les maires en amont et de façon informelle. « Nous analysons les problèmes de voirie ou de circulation, puis nous indiquons la démarche qui pourrait être mise en œuvre et les subventions susceptibles d'être allouées, commente Michel Berthelon.



## Construction du groupe scolaire de Saint-Benoist-sur-Vanne

« L'école n'aurait pu voir le jour sans la participation financière du Conseil général et de nos autres partenaires. Bérulle, Saint-Benoist-sur-Vanne et Vulaines sont des communes certes dynamiques, mais petites ! Chacune compte moins de 300 habitants. Le nouveau groupe scolaire dispose de 3 classes, dont une avec tableau numérique, d'une salle d'évolution et d'une garderie. Le plus, c'est la cantine, où déjeuneront 88 des 107 enfants accueillis. »

HENRI KERZREHO, MAIRE DE SAINT-BENOIST-SUR-VANNE

Nous prenons part parfois à la construction de la solution et, le cas échéant, à sa réalisation. » S'il est un secteur où le Conseil général a particulièrement recherché la mutualisation, c'est bien celui des nouvelles technologies. Depuis 2005, les communes de l'Aube utilisent, gratuitement, un portail Extranet qui regroupe annuaires, fiches pratiques, modèles, etc., une mine d'informations pour assister les communes dans leur gestion ! Dans le même temps, le Conseil général a entrepris de remplacer ses procédures "papier" par l'échange électronique, terrain où il est notablement à la pointe. Aujourd'hui, dans le cadre d'une société publique locale (SPL),

700 projets

communaux soutenus par le Conseil général en 2011 : conseil en amont, accompagnement, assistance à maîtrise d'ouvrage, subventions d'équipement...

il partage ce savoir-faire et met à disposition des communes ses propres outils de dématérialisation (lire ci-dessous). Sur les 400 actionnaires de la SPL-Xdemat, on dénombre 370 communes de l'Aube. « C'est un service précieux pour les petites collectivités qui n'ont ni les moyens ni le temps de s'investir dans cette démarche », insiste Philippe Ricard, en charge des nouvelles technologies. Le tout pour un coût modeste. Par la simple acquisition d'une action au tarif de 15,50 euros, le bouquet de services ne dépasse pas les 200 euros par an pour une commune de moins de 500 habitants. ■

Marie-Pierre Moyot

### SPL-XDEMAT

## La boîte à outils de la dématérialisation

Créée à l'initiative du Conseil général de l'Aube, la société SPL-Xdemat offre des services de dématérialisation\* performants, pérennes et adaptés aux besoins des collectivités. Pour un coût annuel modique, proportionnel au nombre d'habitants, les collectivités actionnaires bénéficient d'un forfait de base : marchés publics + contrôle de légalité. Labellisée, ergonomique et promue par les fédérations du BTP, la plateforme "marchés" permet de mettre en ligne les dossiers de consultation

et de recevoir des réponses électroniques. Service très apprécié, l'utilisateur peut ouvrir un accès temporaire à son maître d'œuvre ou à son architecte pour dématérialiser des marchés.

### UN BOUQUET D'OPTIONS

S'agissant du contrôle de légalité, la transmission des actes est permanente et le retour de la préfecture, quasi immédiat. Outre la gestion des flux comptables, la SPL-Xdemat propose, en option, la gestion des listes électorales. Avec cette

solution – encore rare en France –, les électeurs peuvent s'inscrire en ligne. Les avantages sont évidents : rapidité et simplicité pour l'administré, gain de temps (pas de ressaisie) et image de modernité pour la collectivité. La SPL-Xdemat développe d'autres solutions (parapheur et archivage électroniques, paiement en ligne par carte bancaire), tandis qu'une réflexion est déjà engagée autour de la gestion électronique de l'état civil et des concessions de cimetière.

- ➔ Plus d'infos sur [www.spl-xdemat.fr](http://www.spl-xdemat.fr) ou au 03 25 42 51 79.
- ➔ Entreprises, prenez connaissance des consultations de la SPL sur [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr)

### LEXIQUE

\* DÉMATÉRIALISATION : consiste à remplacer des supports papier par des fichiers ou des flux informatiques dans le but de faciliter et d'accélérer les échanges, de diminuer les coûts et de préserver l'environnement.